



Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille dix sept

Le 29 Mars à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 23 Mars 2017.

CONSEILLERS EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 30

NOMBRE DE VOTANTS : 35

Objet : CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES EN ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Présents : 30

AYMAT Pascale, BLANC Jean Franck (Teuillac), BORELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOUCHET Marie Christine (Prignac et Marcamps), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Mickael (Saint André de Cubzac), DAILLY Philippe (Saint André de Cubzac), DUMAS Alain (Saint Gervais), FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), FUSEAU Mickael (Pugnac), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (BOURG), LARRIEU Josette (Saint Gervais), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MANSUY Ludovic (Saint André de Cubzac), MERCADIER Armand (Salignac – Val de Virvée), MIEYEVILLE Georges (Saint André de Cubzac), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), LEMAIRE Thierry suppléant de POUCHARD Éric (Lansac), RAYNAL Vincent (Cubzac les Ponts), ROUX Jean (PUGNAC), SAEZ Catherine (Tauriac), TABONE Alain (Cubzac les Ponts).

Absents excusés ayant donné pouvoir : 5

BASTIDE Jacques (Saint Laurent d'Arce) pouvoir à Armand MERCADIER, ISIDORE Jean Marc (Bourg) pouvoir à Pierre JOLY, Angélique LUSSEAU (Saint André de Cubzac) pouvoir à Véronique LAVAUD, MABILLE Christian (Peujard) pouvoir à Jean Franck BLANC, SAGASTI Sylvie (Peujard) pouvoir à Josette LARRIEU

Absents excusés : 2

BOBET Arnaud (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan),

Secrétaires de séance : Vincent RAYNAL

La Communauté de Communes du Cubzaguais, comme celle de Bourg, n'avait jamais établi de véritable document cadre précisant les critères d'attribution des places en établissement d'accueil du jeune enfant (structures multi accueil, micro crèches).

Le document joint en annexe définit ces critères, tout en précisant les conditions nécessaires et préalables pour qu'un dossier puisse être examiné.

Ce document a fait l'objet d'un débat et d'une validation au sein de la commission n°5, réunie le 15 mars dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver les conditions préalables à l'examen d'une demande et les critères d'attribution des places au sein des structures Petite Enfance de la Communauté de Communes du Cubzaguais, tels que précisés dans le document en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président et les services à les mettre en application dès la prochaine commission d'attribution.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 0

Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Pour extrait certifié conforme

Publiée le :

Fait à Saint André de Cubzac
Le 29 Mars 2017.

Le Président,

A.DUMAS.



CRITERES D'ATTRIBUTION DES PLACES EN EAJE

Préambule

Pour inscrire son enfant au sein d'un établissement d'accueil du jeune enfant de la CCC, il faut :

Etre redevable de la taxe d'habitation sur le territoire de la CCC (justificatifs demandés : taxe d'habitation ou justificatif de domicile au nom du demandeur).

Les pré inscriptions sont closes deux semaines avant la date de la commission d'attribution des places.

Les pré inscriptions sont prises en compte à partir du 4^{ème} mois de grossesse

Les demandes de modification du nombre de jour d'accueil des enfants déjà présents dans la structure sont traitées prioritairement

Un nombre de place minimum est fixé par commune. L'objectif étant que chaque commune de la CCC soit représentée au sein de l'une des structures. Application de la sectorisation (les enfants issus des communes de l'ex CdC de Bourg sont orientés en premier lieu vers la crèche de Pugnac).

Si l'enfant est porteur d'une pathologie ou d'un handicap, son admission se fera au sein du multi-accueil de Saint André de Cubzac, après acceptation de son dossier par la commission et avis favorable du médecin référent de la structure.

Les dossiers sont étudiés sur la base des critères suivants :

Communauté de Communes du Cubzaguais

Service petite enfance

Date de la
demande:

Nom et prénom de l'enfant :

Date de naissance de l'enfant :

Critères	
Situation familiale 82 points maximums	
Situation familiale exceptionnelle (25 pts max)	
Adoption	3
Famille monoparentale	5
Emménagement sur la CDC datant de moins 6 mois	1
Demande de la PMI	5
Maladie ou handicap du parent	5
Au moins 1 des parents est mineur	5
Activité professionnelle (10 pts max)	
Les 2 parents travaillent (ou le seul parent travaille)	10
Les 2 parents étudiants	5
Les 2 parents en recherche d'emploi ou insertion	5
1 parent travaille et l'autre est en recherche	4
1 parent travaille et l'autre est étudiant	4
1 parent travaille et l'autre en congé parental	1

Composition de la famille (37 pts max)	
Frère ou sœur qui fréquente la même structure pendant au moins 1 an (30 pts)	
1 enfant	0,5
2 enfants	1
3 enfants	1,5
4 ou plus	2
Grossesse multiple	5
Enfant porteur de handicap (10 pts max)	
oui	10
non	0
Total	
Equilibre socio économique (10 points maximum) cf tableau ci-joint ci-dessous exemple pour une famille avec 1 seul enfant à charge	
Couple avec un seul revenu de moins de 30000€/an	10
Parent isolé ou couple avec 2 revenus d'activité inférieurs à 38000€/an	10
Couple avec un seul revenu de plus de 30000€/an	5
Parent isolé ou couple avec 2 revenus d'activité de plus de 38000€/an	5
Total	
Total 1 =(situation familiale + équilibre socio économique)	
Bonus (15 points maximum)	

Possibilité de souplesse dans les jours demandés	5
Ancienneté de la demande de préinscription et relance 10 pts max	
Demande faite il y a plus de 1 an	3
Demande faite il y a plus de 6 mois mais moins de 1 an	2
Demande faites dans les 6 derniers mois	1
Appel à la naissance	2
Relance écrite tous les 3 mois	5
Total bonus	
Total général 1+bonus	

Enfants au foyer (nés ou à naître)	10 points		5 points	
	Couple avec un seul revenu d'activité inf	Parent isolé ou couple avec deux revenus d'activité inf	Couple avec un seul revenu d'activité sup	Parent isolé ou couple avec deux revenus d'activité sup
1	30 000 €	38 000€	30000€	38000 €
2	35 000 €	43000 €	35000 €	43000€
3	40 000€	48 000 €	40000 €	48000 €
Par enfant en plus	5 000 €	5 000 €	5000 €	5000 €